

# Professionnels de santé



Comme chaque année, la Direction de recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) s'est penchée sur les comptes de la santé pour avoir une estimation de la consommation des soins de santé et des financements correspondants, qu'ils relèvent de l'Assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou des ménages. Pour l'année 2014, cette consommation s'est élevée à 190,6 milliards d'euros, soit quelque 2 900 euros par Français. Ces chiffres, toujours en augmentation, connaissent toutefois un ralentissement depuis 5 ans avec une progression en dessous de 3 % (contre 6 % au début des années 2000).

La consommation des soins médicaux comprend les dépenses de soins hospitaliers, y compris les honoraires perçus par les médecins libéraux en établissement privé (46,5 %), la consommation de soins de ville, en cabinets libéraux et en dispensaires, soins de laboratoires et cures thermales (26,2 %), la consommation de médicaments (17,8 %), la consommation d'autres biens médicaux (7,2 %) et la consommation de transports de malades (2,3 %).

Cette dépense est financée principalement par l'Etat (76,6 % sont payés par l'Assurance maladie), dont la part est en hausse de 0,7 % entre 2011 et 2014 notamment à cause de la progression continue du nombre d'assurés exonérés du ticket modérateur. En revanche, la part des organismes complémentaires est en légère baisse (13,5 % en 2014), de même que celle des ménages (8,5 %), qui connaît pour la troisième

année une baisse de 0,2 point.

Pour consulter le rapport : [www.drees.sante.gouv.fr](http://www.drees.sante.gouv.fr)

© 2015 Les Echos Publishing